POUR DIFFUSION IMMÉDIATE 12 janvier 2017

Contact: À Atlanta, Soyia Ellison, soyia.ellison@cartercenter.org

À Tunis, Fida Nasrallah, <u>fida.nasrallah@cartercenter.org</u> +216 94 556 461

Le Centre Carter exhorte la Tunisie à assurer la plénitude de l'autorité législative du Parlement

Le Centre Carter félicite l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) pour les efforts

la Constitution de 2014, et pour instaurer les principales institutions constitutionnelles. Bien que des progrès importants aient été réalisés au cours des deux dernières années, le Centre recommande que l'ARP prenne les

intributions, t, afin qu'elle puisse

sur des sujets similaires. De même, la Constitution

es lois organiques et ordinaires (article 65). Dans la pratiq ssemblée ont le droit de présenter des propositions de loi. Cependant, ces propositions de lois sont rarement examinées par les commissions compétentes, vu que la priorité est accordée aux projets de loi émanant du gouvernement. En conséquence, l'ARP n'exerce pas son rôle législatif d'une manière réellement conforme au principe de la séparation des pouvoirs inscrit dans la Constitution.

Il convient de signaler que ces limitations ne semblent pas conformes aux intentions des rédacteurs de la Constitution au sein de l'Assemblée nationale constituante, dont les avaient envisagé le Parlement comme étant l'Institution majeure du nouveau système politique Tunisien.

Le Centre Carter note également que l'ARP semble attribuer une autorité exceptionnelle à la commission de consensus, qui est une commission informelle, constituée en grande partie par les présidents des blocs parlementaires pratique héritée de l'Assemblée nationale constituante

Dans un esprit de respect et de soutien mutuel, et afin de renforcer ses pouvoirs et faire avancer le processus législatif en Tunisie, le Centre Carter propose à l'ARP les recommandations suivantes :

er le règlement intérieur de l'Assemblée afin de clarifier les pouvoirs législatifs des commissions permanentes et de la plénière. Dans ce cadre, l'ARP devrait éviter une perception trop restrictive de son mandat législatif, et permettre une délibération plutôt ouverte des projets de loi soumis par le gouvernement.

la situation et le fonctionnement de la commission de consensus, en rapport avec Assemblée et de son règlement intérieur, et aussi prendre des initiatives pour assurer une plus grande transparence.

le règlement intérieur de à la Cour constitutionnelle, dès que celle-ci sera établie.

de la magistrature, élire les membres de la Cour constitutionnelle, finaliser l'élection de l'IAI et pourvoir aux sièges vacants à son bon fonctionnement.

####

Le Centre Carter

"Mener à la Paix. Lutter contre la maladie. Construire l'Espoir. »

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer la vie de personnes dans plus de 80 pays par la résolution de conflits ; en faisant progresser la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques ; la prévention des maladies ; et l'amélioration des soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien président américain Jimmy Carter et l'ancienne Première Dame Rosalynn Carter, en partenariat avec l'Université Emory, pour faire avancer la paix et la santé dans le monde entier.

Visitez notre site web : <u>CarterCenter.org</u>/ Suivez-nous sur Twitter : <u>@CarterCenter</u> et Facebook : <u>Facebook.com/CarterCenter</u> / Regardez-nous sur Youtube : YouTube.com/CarterCenter / Ajoutez-nous sur Google+ : http://google.com/+cartercenter